

**Réalisation d'une aire de stationnement
dans le cadre de la gestion des espaces
naturels du Mont Caume**

Site militaire du Mont Caume (83)

Cahier des Clauses Techniques Particulières



A. Cadre général de l'offre

1. Maître d'ouvrage

Le Conservatoire d'espaces naturels PACA (CEN PACA), créé en 1975, est une association loi 1901 dont l'objectif est de préserver le patrimoine naturel de la région PACA. Cet organisme gère dans la région plus de 56 450 ha d'espaces naturels répartis sur 90 sites.

2. Problématique générale du site

Le Mont Caume, qui culmine à 804 mètres de hauteur, constitue le plus haut des monts toulonnais. Il se situe à cheval sur la commune d'Evenos (à l'ouest) et du Revest-les-eaux (à l'est). A l'échelle de la petite région naturelle, il est ceinturé au nord par le plateau du Siou blanc, à l'ouest par la plaine du Beausset, au sud par l'agglomération toulonnaise et à l'est par le Mont Faron et le Mont Coudon.

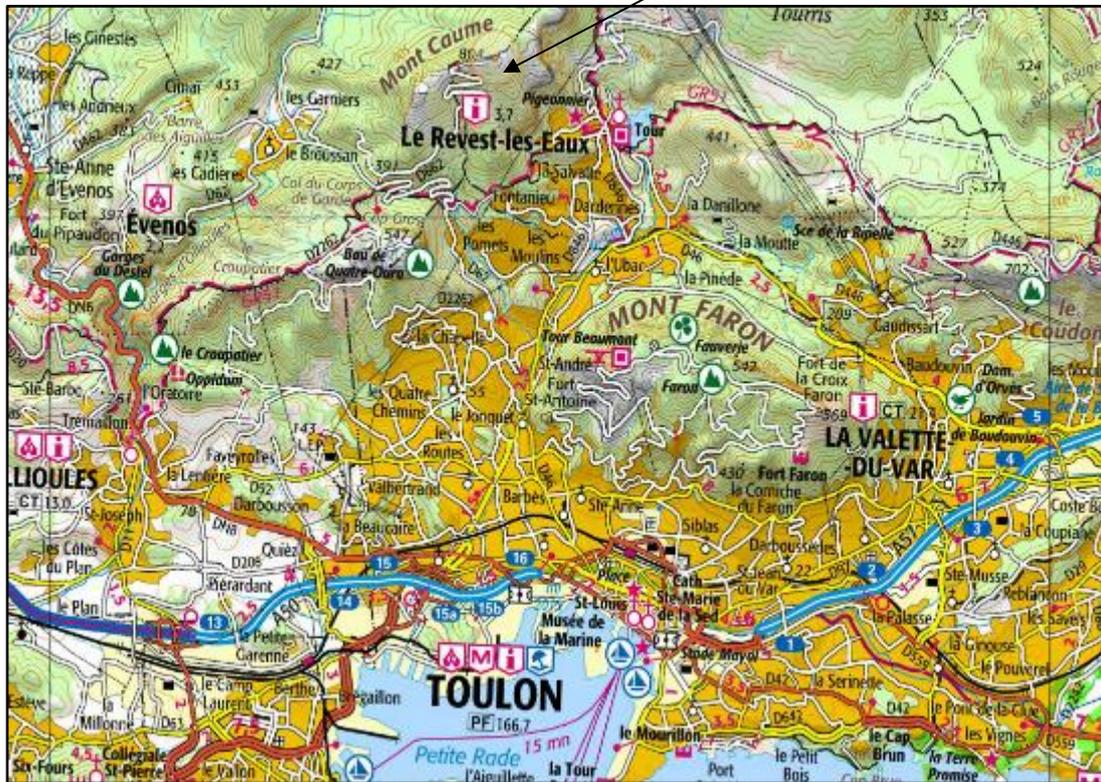
Le sommet du Mont Caume fut équipé militairement dès 1875 afin d'en faire un poste de surveillance et une position défensive. L'équipement militaire fut ensuite renforcé au fil des années le long des 1 250 mètres de crête rocheuse. La propriété militaire s'étend aujourd'hui sur une surface de 10,4 ha. Bien qu'il n'y ait plus d'activités militaires opérationnelles, la partie sommitale du Mont Caume appartient toujours au Ministère de la Défense. Les conditions climatiques extrêmes qui règnent au sommet du Mont Caume et les activités anthropiques successives ont créé au fil des années des milieux particuliers abritant une flore et faune spécifiques.

L'absence d'activités militaires ainsi que sa localisation et sa facilité d'accès font de ce site un espace naturel de proximité pour les habitants de l'agglomération toulonnaise. Une fréquentation relativement importante est donc observée sur le site.

Le Mont Caume est inclus dans la ZSC FR9301608 « Mont Caume – Mont Faron – Forêt domaniale des Morières ». Depuis octobre 2012, le CEN PACA met en œuvre sur le site un programme européen, le LIFE Défense Nature 2 Mil, qui a pour but la restauration et conservation d'espaces naturels et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

4. Situation du site militaire du Mont Caume

Site militaire du Mont Caume



5. Limites cadastrales du site du Mont Caume



B. Objet du marché

Le site Natura 2000 a été désigné notamment en raison de la présence de plusieurs espèces de plantes rares ou protégées telles que l'Alysson épineux, le Genet de Lobel ou encore le Chou de Robert. Sur le Mont Caume, ces espèces présentent des effectifs élevés mais également un état de conservation moyen en raison du caractère anarchique de la fréquentation. En effet, étant donné l'absence d'aménagement adapté et d'information relative à la réglementation du site, les visiteurs se garent généralement au niveau des espaces naturels ouverts comme les pelouses à annuelles ou les landes à Genets, écrasant de ce fait les plantes qu'ils abritent. La végétation porte ainsi des marques importantes de piétinement.

Il a donc été décidé de procéder, dans le cadre du LIFE Nature Défense 2 Mil, à la canalisation de la fréquentation du site du Mont Caume. Il s'agira plus précisément d'interdire aux véhicules l'accès à la partie sommitale du site à travers l'installation d'un système de fermeture type barrière. Ce dispositif sera accompagné d'une signalétique pour expliquer les raisons de l'interdiction d'accès. En outre, une aire de stationnement/retournement sera créée en amont de la barrière, au niveau de l'entrée du site, pour permettre aux visiteurs de faire demi-tour ou de stationner pendant la durée de leur visite, en général de courte durée en raison de la taille restreinte du terrain militaire.

Cette plateforme de stationnement marquera les deux départs du sentier d'éco-interprétation, qui sera réalisé courant 2016 et qui cheminera à travers le site selon un parcours précis et matérialisé.

La présente consultation concerne donc **des travaux de création d'une aire de parking de 120 m²** au sein du site militaire du Mont Caume pour concentrer le stationnement des véhicules dans un même secteur. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des opérations de gestion de la fréquentation du LIFE Nature Défense 2 Mil.

C. Détail des opérations

1. Localisation de la plateforme à créer

Cette plateforme de stationnement sera localisée à l'entrée du site militaire. Elle pourra accueillir 4 à 5 véhicules.

La disponibilité en emplacements adaptés à la construction de ce type de plateforme étant très restreinte car conditionné au périmètre cadastral, notre choix a dû se porter sur une zone d'éboulis présentant une pente relativement importante (20%).



Emplacement de la future aire de stationnement © M. Gervais | CEN PACA

Future zone de stationnement

Entrée du parking



Localisation précise de la future aire de stationnement © M. Gervais | CEN PACA

2. Mode opératoire

Il est attendu de la part du prestataire l'élaboration d'une proposition technique et financière détaillée qui expliquera précisément le mode opératoire le plus adapté pour ce type d'ouvrage.

Quelques éléments de réalisation sont cependant suggérés :

- la construction, en partie basse de l'éboulis (côté sud), d'un mur de soutènement en pierres pour retenir les matériaux lors des opérations de nivellement et pour délimiter précisément l'aire de stationnement
- le terrassement et la stabilisation du sol sur une surface de 120 m²
- la réalisation d'un sol en grave naturelle
- la mise en place de plusieurs blocs rocheux en partie haute (côté nord) de la plateforme
- la matérialisation de l'entrée du parking à travers la construction, par exemple, de deux petits murets en pierres maçonnées. Cet aménagement aura pour but d'orienter les visiteurs vers le sentier d'éco-interprétation à la sortie du parking.

Les travaux nécessiteront le recours à une mini-pelle, à un mini-chargeur et à un BRH. Il faut également prévoir l'apport de plusieurs tonnes de graviers pour le nivellement de la plateforme.

Ouest



Est

Est



Ouest



Exemple de muret souhaité en pierres maçonnées © M. Gervais | CEN PACA



Exemple de blocs rocheux souhaités © M. Gervais | CEN PACA

5. Calendrier des opérations

| Opérations | Quantité | Date de fin de travaux |
|--------------------------------------|-----------------|-------------------------------|
| Création d'une zone de stationnement | 1 | Le 11 septembre 2015 |

D. Cadre technique et réglementaire

1. Visite préalable

Une visite préalable au chantier devra avoir lieu sur site avec le personnel du CEN PACA pour évaluer le type de travaux à mettre en œuvre et les matériaux à utiliser.

Le Conservatoire s'engage à donner toutes les informations concernant la zone de chantier, les voies d'accès, les secteurs fragiles à éviter et les particularités du site

La question de la prévention des risques de toute nature sera abordée durant cette visite.

1. Signalisation et sécurité du chantier

Le prestataire devra mettre en place durant toute la durée des travaux une signalétique de chantier à destination des usagers du site et du grand public. Il devra également réaliser un balisage au sol ou à l'aide de rubalise de manière à matérialiser les limites du chantier et veiller à ce que les travaux n'entravent pas la circulation des véhicules sur la départementale.

2. Hygiène et sécurité

Le prestataire devra se conformer obligatoirement aux normes en vigueur pour la préparation et l'exécution des travaux en ce qui concerne l'hygiène, la sécurité et les conditions de travaux. L'utilisation des machines devra se faire dans le respect des normes de sécurité : port du casque, chaussures de sécurité, vêtements de sécurité, etc. Le CEN PACA se réserve le droit d'arrêter sur le champ le chantier si les règles de sécurité ne sont pas respectées et aussi longtemps que le prestataire ne se met pas en conformité avec ces règles.

3. Respect de l'environnement et prévention des pollutions

Le prestataire devra prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas dégrader l'environnement. Il veillera à éviter toute pollution du sol et de l'air et réduira au maximum les nuisances sonores. Les

huiles de toutes sortes devront être stockées dans des contenants en plastique appropriés.

En cas de problème entraînant un risque de pollution, le prestataire arrêtera immédiatement les travaux et en avertira le CEN PACA.

4. Sécurité du matériel

En raison des risques élevés de vol, le matériel ne pourra être laissé sur place le soir mais devra être ramené tous les jours sur le site.

5. Remise en état et nettoyage du site

Le prestataire devra procéder au nettoyage du chantier une fois les travaux achevés afin de laisser le site en parfait état de propreté. Une visite aura lieu à la fin du chantier avec le personnel du CEN PACA afin de vérifier qu'aucun élément relatif aux travaux ne subsiste sur le site (outils, déchets, etc.).

Le respect de cette clause est une condition nécessaire au paiement.

6. Réception du chantier

A l'achèvement des travaux, le Conservatoire établira en présence du prestataire un procès-verbal de réception des travaux. Il est par conséquent demandé au prestataire de lui indiquer la date d'achèvement des travaux afin d'être en mesure de fixer un rendez-vous pour la réception des travaux.

En cas de réception assortie de réserves, le Conservatoire fixera un délai pour que le prestataire puisse remédier aux défauts et lacunes constatées.

D. Cadre administratif

1. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Les candidats devront justifier de leurs qualités et capacités en exposant les points suivants :

- Références dans le domaine d'activité requis
- Qualification du personnel
- Pratique de développement durable et d'éco-responsabilité permettant de justifier une réduction d'impact sur les milieux et espèces et une diminution des pollutions, des émissions de gaz à effet de serre, des déchets, etc. (labels, certifications, matériel et produits utilisés, méthodes).

7. Groupement d'opérateurs économique

Dans le cas d'une sous-traitance, les justifications à produire quant aux qualités et capacités du sous-traitant seront les mêmes que pour le candidat. Par ailleurs, une déclaration de sous-traitance (DC4) devra être jointe au dossier de réponse.

8. Assurance

Le titulaire du présent marché, et le ou les sous-traitants de ce titulaire, devront justifier, au moyen d'une attestation portant mention de l'étendue de la garantie, d'une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de responsabilité civile (RC Professionnelle) qu'il encourent vis-à-vis des tiers et du pouvoir adjudicateur en cas d'accident ou de tous dommages causés à l'occasion de l'exécution des marchés conclus sur la base du présent accord-cadre.

L'attestation devra être transmise au CEN PACA dans un délai maximum de 10 jours francs à compter de la date de réception de la notification du présent marché à son titulaire.

9. Modalités de paiement

Le paiement de la prestation se fera à 60 jours après réception des travaux.

10. Clauses de rupture et annulation du paiement

Le non-respect d'une partie du cahier des charges pendant les travaux pourra constituer une clause de rupture de contrat et l'annulation du paiement du chantier.

11. Critères d'attribution du marché

L'attribution du marché sera effectuée selon les critères énoncés ci-dessous avec leur pondération respective :

- Le prix des prestations (40%) : les prix devront être donnés en HT et TTC. Toute proposition ne faisant apparaître que les prix HT ne sera pas retenue.
- Qualité du mémoire technique (60%) :
 - o Mode opératoire à mettre en oeuvre,
 - o Qualification du personnel,
 - o Réduction des impacts négatifs sur les milieux, notamment les espaces naturels limitrophes au chantier et la route d'accès au site,
 - o Démarche éco-responsable (réduction des pollutions, des déchets, etc.).

Tous ces critères seront appréciés sur la base des documents transmis par le candidat lors de sa soumission, à charge pour celui-ci de transmettre tout document qu'il lui semblerait utile et explicite à l'instar d'une mémoire technique détaillé.

12. Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au **31 juillet 2015 à 18h00**.

13. Remise des offres

Les offres sont à adresser à Muriel Gervais et à remettre soit par courriel (muriel.gervais@cen-paca.org) soit par voie postale à l'adresse suivante :

Muriel GERVAIS

CEN PACA – Pôle Var

14, Avenue Gabriel Barbaroux

83 340 Le Luc en Provence

Tel : 04 94 73 36 86/ 06 16 26 53 28

14. Date de publication de l'offre

La date de publication du présent avis est le : **30 juin 2015**.

Je, soussigné....., agissant en tant que, accepte l'ensemble des prescriptions du présent document.

Date, cachet et signature.



CEN PACA
Immeuble ATRIUM, Bât. B
4, Avenue Marcel Pagnol
13 100 Aix en Provence
Tél : 04 42 20 03 83
Fax : 04 42 20 05 98
e-mail : contact@cen-paca.org
www.cen-paca.org

Contact :

Muriel GERVAIS – CEN PACA
04 94 73 36 86 – 06 16 26 53 28
muriel.gervais@cen-paca.org